

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE OFFICIEL de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

Paraissant le Jeudi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces : Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Neuchâtel, Tél. 5.11.87  
Succursales et Agences en Suisse et à l'Étranger

ABONNEMENTS: Un an Six mois  
Suisse . . . . . Fr. 17.30 Fr. 8.65  
Union postale . . . . . » 31.- » 15.50  
Majoration pour abonnement par la poste  
Compte de chèques postaux IV b 426

ANNONCES :  
suis 15 centimes le millimètre,  
étrangères 20 cts. le millimètre.  
Les annonces se paient d'avance.

## Bonne année!

Le comité central de la  
**Chambre Suisse de l'Horlogerie**  
présente à tous les membres des sections de la  
Chambre, ses meilleurs vœux pour 1942

À l'occasion de la nouvelle année, nous  
présentons à nos abonnés, à nos collaborateurs,  
à nos lecteurs et à leurs familles,  
nos meilleurs vœux de prospérité et de bonheur.  
Rédaction et administration de  
**La Fédération Horlogère Suisse**



La Maison  
**LOUIS LANG S. A.**  
Porrentruy

remercie sa fidèle clientèle  
pour la confiance qu'elle lui accorde  
et lui présente ses meilleurs vœux  
pour la nouvelle année

### L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

présente à ses sociétaires  
ses meilleurs souhaits pour 1942

La Maison L. Monnier & Co.  
La Chaux-de-Fonds



adresse à sa nombreuse clientèle  
ses meilleurs vœux  
pour la nouvelle année

Aimé MICHOT

« Les Pierrettes »

ST-AUBIN

remercie son honorable clientèle pour la confiance qu'elle lui  
accorde, et lui présente ses meilleurs vœux pour la  
nouvelle année

Fabrique de Boîtes Plaqué or  
**CHARLES REINBOLD**  
La Chaux-de-Fonds

remercie sa clientèle pour la confiance  
qui lui est accordée, et lui présente  
ses meilleurs vœux pour la  
nouvelle année

## ÉBAUCHES S. A. NEUCHÂTEL

*ainsi que ses Bureaux centraux à Granges  
et ses Maisons affiliées:*

A. Schild S. A., à Grenchen,  
Fabrique d'Horlogerie de Fontainemelon S. A., à Fontai-  
nemelon et Succursale du Landeron,  
A. Michel S. A., à Grenchen,  
Felsa S. A., à Grenchen,  
Fabriques d'Ebauches Bernoises S. A. et ses Succursales  
de Villeret, de Corgémont et Cortébert,  
Vénus S. A., à Moutier,  
Eta S. A., à Grenchen,  
Fabrique d'Ebauches Unitas S. A., à Tramelan,  
Fabrique d'Ebauches de Fleurier S. A., à Fleurier,  
Fabrique d'Ebauches de Peseux S. A., à Peseux,  
Fabrique d'Ebauches Réunies d'Arogno S. A., à Arogno,  
Fabrique d'Ebauches de Bettlach, à Bettlach,  
Fabrique d'Ebauches de Chézard S. A., à Chézard,

*adressent à leurs nombreux et estimés clients leurs  
meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.*

Fondée en 1780  
La Fabrique de Ressorts de montres  
**Emile Geiser**  
Succ. de Chs. Robert S. A.  
La Chaux-de-Fonds

remercie son honorable clientèle et  
lui adresse ses meilleurs vœux

La Maison  
**MÉROZ FRÈRES**  
Fabrique de pierres en tous genres  
pour l'Horlogerie  
La Chaux-de-Fonds

remercie sa fidèle clientèle pour  
la confiance qu'elle lui accorde  
et lui présente ses meilleurs vœux  
pour la nouvelle année

**Merz & Benteli**  
Laboratoires de chimie  
Berne - Bümpliz

adressent à leurs clients et amis, leurs remerciements et  
meilleurs vœux de prospérité pour 1942

La Maison Vve de Louis Bandeller  
Nickelage, Argentage, Rhodiage  
St-Imier

remercie sa fidèle clientèle  
pour la confiance qu'elle lui accorde  
et lui présente ses meilleurs vœux  
pour la nouvelle année

La Manufacture de boîtes de montres  
Vve **PAUL BOUVIER S. A.**  
St-Ursanne

remercie sa clientèle pour la confiance  
qu'elle lui accorde et lui présente ses  
meilleurs vœux pour la nouvelle année

# 1942

A l'occasion de la nouvelle année

**VALDAR S. A.**  
Fournitures d'horlogerie  
Orient (Val de Joux)

présente à ses fidèles clients et amis  
ses meilleurs vœux

**PIERRE SEITZ**  
Fabriques de pierres d'horlogerie  
Les Brenets

remercie sa fidèle clientèle  
pour la confiance qu'elle lui accorde  
et lui présente ses meilleurs vœux  
pour la nouvelle année

La Maison  
**Swiss Jewel Co (S. A.)**  
Locarno

adresse à ses clients ses meilleurs  
vœux de bonne année

La Maison  
**Schneider & Spitteler**  
à Oberdorf  
(Bâle-Campagne)

remercie ses nombreux clients  
et les prie d'accepter ses vœux  
les meilleurs pour l'an nouveau

La Fabrique de Machines  
**R. GÜDEL S. A.**  
Bienne

remercie sa fidèle clientèle pour la  
confiance qu'elle lui accorde et  
lui présente ses meilleurs vœux pour  
la nouvelle année

CONTE DE NOUVEL AN

# UNE VIEILLE MONTRE

*et deux jeunes coeurs*

Nous sommes en septembre, sur le Grand-Pont, à Lausanne. Parmi la foule affairée des passants qui vont et viennent, un jeune homme marche pensivement, sans paraître s'inquiéter de tous les êtres qui le côtoient. Les yeux fixés sur le pavé, il y aperçoit tout à coup un fin mouchoir, qu'une jeune fille, devant lui, vient de perdre. Vite, il le ramasse et presse le pas:

— Mademoiselle...

La jeune fille, interloquée, se retourne, et le toise d'un air quelque peu offensé, puis, voyant la main tendue et le mouchoir, esquisse un sourire:

— Oh! Monsieur, je vous remercie!

— Je vous en prie! Au revoir, Mademoiselle...

— Au revoir, Monsieur!

La jeune fille s'éloigne, et Maurice (car il s'appelle Maurice), la regarde se perdre, peu à peu, toujours plus loin, parmi la remuante fourmilière des allants et venants.

Mystère des affinités humaines, cette apparition fugitive a fait une forte impression sur l'esprit de Maurice. La jeune fille est jolie; sa toilette, simple, est bien portée. Mais en plus de cela, son regard, capté pendant les quelques secondes de ce bref entretien, a découvert à notre ami une parcelle de l'âme, certainement droite et attirante, de cette interlocutrice d'un instant.

Maurice reste encore ainsi un moment, les yeux fixés vers le point où la charmante apparition vient de se perdre, puis, brusquement, se remet en marche. Quels sont ses sentiments à ce moment? Il ne saurait sûrement pas le dire. Rapide enchantement à la vue d'une étoile filante traversant un beau ciel d'été, suivi du regret intime de la voir s'éteindre si vite, et d'être certain de ne la revoir jamais! Ce doit être cela!

\*\*

Transportons-nous, quelques jours plus tard, dans les montagnes de la Gruyère. C'est l'après-midi; un clair soleil d'automne flamboie sur la masse sombre des Préalpes. A mi-hauteur du mont, au milieu d'une sauvage forêt de sapins, une activité inaccoutumée règne. Quelques hommes actifs ont installé là-haut un chantier pour la fabrication en grand du charbon de bois. Depuis la guerre, la benzine est devenue rare. On y a suppléé au moyen de différents « ersatz », parmi lesquels le gaz de bois, ou mieux, de charbon de bois. Comme certaines forêts des Préalpes, trop haut situées pour être exploitées en temps normal, sont abondantes en arbres morts, restés sur pied comme de maigres squelettes, on a eu l'idée, très judicieuse, d'exploiter ces richesses insoupçonnées. Des entrepreneurs, munis d'une concession de l'État, se sont voués à leur exploitation.

Notre ami de Lausanne, Maurice Laroche, est de ce nombre. Lorsque nous l'avons vu sur le Grand-Pont, il venait précisément de signer un contrat avec un négociant en combustibles de la capitale vaudoise, qui lui fournissait fourneau et matériel, et s'engageait à lui acheter tout le charbon qu'il serait capable de produire.

Maurice Laroche n'est pas Vaudois; c'est un authentique Neuchâtelois de la montagne, descendant de la vieille race horlogère jurassienne, ouvrier de talent en l'art de faire les cadrans, et doué d'une faculté spéciale pour créer d'intéressantes nouveautés en ce domaine. Et si nous le trouvons aujourd'hui, occupé à faire prosaïquement du charbon de bois, c'est qu'au grand dépit de son père, il a fait, comme on dit chez nous, un « coup de tête ». La guerre y est pour quelque chose. Maurice, comme tout citoyen suisse, a gardé nos frontières. Parmi ses camarades de service, Julien Barroud, montagnard comme lui, mais Fribourgeois, lui a bourré la cervelle de mirages enchanteurs, lui disant les attraits de la vie en plein air, sur la montagne sauvage, en compagnie des aigles et des

chamois. Il a broché là-dessus un autre appât encore, celui de faire facilement fortune en peu de temps, sur la montagne même, en fabriquant scientifiquement ce charbon précieux. Le bois ne coûte presque rien, à condition qu'on aille le chercher là où il se trouve, et on revend le charbon très cher...

Il n'en fallait pas plus pour que Maurice, brave garçon et bon travailleur mais amateur de nouveauté et d'aventure comme on l'est facilement à son âge, laissât de côté l'atelier paternel et prît son envol vers l'inconnu.

Maurice, qui a dû embaucher deux ouvriers, est donc en ce moment occupé à abattre des troncs morts, à les scier en rondins d'égale longueur, à les fendre avec la hache, puis les acheminer vers le « fourneau » spécial, dans lequel, chauffé pendant de longues heures, il se carbonisera lentement.

Les premiers jours de travail en forêt avaient été un enchantement, mais peu à peu, l'habitude aidant, la belle nouveauté de cette vie faisait place à la monotonie. La solitude, enchanteresse au début, commençait à lui peser étrangement. Enfin, il s'était aussi fait illusion sur ses aptitudes à ce nouveau métier, et son organisme, accoutumé aux seuls petits efforts d'un travail ne dépendant que de ses doigts, se ressentait maintenant d'un changement si brusque, nécessitant une grosse dépense de forces physiques à laquelle il n'avait pas été préparé.

Enfin, chose plus décevante, loin de faire fortune, il se voyait obligé, chaque jour, d'écorner un peu plus son maigre capital, parce que le charbon ne se vendait pas aussi cher qu'il ne l'avait espéré, et parce qu'aussi, n'étant pas né pour un tel travail, il ne pouvait produire assez.

Pourtant, courageux, il accomplissait avec une sorte de rage son labeur, voulant vaincre malgré tout, se disant qu'il n'était pas logique d'échouer là où d'autres réussissent.

Une pensée, d'ailleurs, s'en venait de temps à autre raffermir son ardeur, c'est que le lendemain, dimanche, il accomplirait enfin un projet caressé depuis longtemps, qui était d'aller, avec Barroud, sur les hauteurs, chasser le chamois. Ce n'était pas tout. Chasser, c'est déjà bien beau, mais chasser en fraude, braconner, combien c'était plus intéressant encore! Là serait l'aventure, la vraie, trépidante et passionnante!

\*\*

Dimanche! Le temps est beau; des lointains villages, tout au fond, s'en vient, affaibli, le son des cloches.

Maurice et son ami Barroud escaladent la montagne. Auparavant, et pour plus de sûreté, ils se sont affublés de vieux habits, de casquettes retombantes, et ont barbouillé leurs visages avec de la poudre de charbon. Barroud a même dit:

— Ben, mon vieux, tu es méconnaissable. Ton père même s'y tromperait! Pour une caboche de voyou, c'est réussi!

Maurice esquisse un sourire qui peut être une grimace. Franchement, ce méchant grimace de mauvaise comédie ne cadre qu'à demi avec son naturel franc et ouvert. Pour la première fois, cette équipée, dont il se promettait tant de plaisir et même une sorte de gloire, lui apparaît sous son vrai jour: aventure banale, teintée de vol et de tromperie. Il n'est pas fier!

Pris maintenant dans l'engrenage, pourtant, il va de l'avant. Nos deux compagnons montent la pente raide, escaladent les rochers, atteignent un petit pâturage où, dit-on, une troupe de chamois s'ébat journellement. Là ils se séparent et vont se tapir, à l'une et l'autre extrémités de la pente gazonnée, derrière les rochers de la périphérie.

**La Fabrique  
d'Aiguilles de montres S. A.  
Moutier**

remercie sa fidèle clientèle pour la confiance qu'elle lui accorde et lui présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

**Succursale Suisse des Usines Langhein-Pfanhauser S. A.**

Zurich-Oerlikon

adresse à ses nombreux clients, ses meilleurs vœux pour 1942 et les remercie pour la confiance témoignée jusqu'à ce jour.

**La Maison WYSS & C<sup>ie</sup>**

Fabrique de boîtes  
Bienne

adresse à ses clients ses  
meilleurs vœux pour 1942

**Fabrique de ressorts  
F. GRÄNICH  
Sonvilier**

adresse à son honorable clientèle  
ses vœux les meilleurs pour 1942

**MM. Brunner Frères, Le Locle  
SPÉCIALITÉ: PIERRES CHASSÉES**

remercient leur honorable clientèle et forment leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année

**La Maison  
TAUBERT FRÈRES S. A.  
à Genève**

présente à ses clients, amis et  
fournisseurs ses meilleurs vœux  
à l'occasion de la nouvelle année

**La Maison  
J. ROULET, chromage  
à Bienne**

adresse à ses clients ses  
meilleurs vœux pour 1942



**La Fabrique de vis et décolletages  
JÄGGI & Cie, GELTERKINDEN (Suisse)**

remercie ses nombreux clients pour la confiance  
témoignée jusqu'à ce jour et leur présente ses meilleurs  
vœux pour la nouvelle année

**MM. Gay Frères  
Genève**

présentent à MM. leurs clients leurs  
meilleurs vœux pour la  
nouvelle année

**A. REININ  
Bureau de Représentations  
La Chaux-de-Fonds Parc 17**

adresse à sa fidèle clientèle, ses  
meilleurs vœux pour 1942 et la  
remercie pour la confiance qu'elle  
lui a témoignée

**Les Fabriques  
d'Assortiments réunies**

présentent à leur honorable clientèle  
leurs meilleurs vœux  
pour la nouvelle année

**La Manufacture ADAMAS**

**A. RUBIN & Cie  
St-Imier**

adresse à ses clients et fournisseurs  
ses meilleurs vœux pour l'année 1942

**JÉRÔME KONRAD  
Décolletages de Précision  
Evilard s/Bienne**

adresse à ses honorables clients et  
fournisseurs ses meilleurs vœux  
pour 1942

**La Nationale S. A.  
Genève et Champagne**

a l'honneur de présenter à sa clientèle  
ses meilleurs vœux pour l'année 1942

**La Maison  
M. Borel - Marchand  
Fabrique de pochettes et sachets  
cellophane en tous genres  
9, rue de l'Industrie, Bienne**

remercie son honorable clientèle et lui  
présente ses meilleurs vœux pour 1942

**ALBERT STEINMANN, MACHINES A CALCULER STIMA  
La Chaux-de-Fonds**

adresse à ses nombreux clients, ses meilleurs vœux pour 1942  
et les remercie pour la confiance témoignée jusqu'à ce jour.

**La Maison  
Schmitz Frères & C<sup>ie</sup> S. A.  
Fabrique de boîtes en tous genres  
à Granges (Solcure)**

adresse à ses nombreux clients ses  
meilleurs vœux pour la nouvelle année

**J. LAPANOUSE, Rego Watch  
Bubendorf**

A tous nos clients nos meilleurs  
vœux pour 1942

**FRITSCHY FRÈRES, Malleray**

adressent à leurs nombreux clients, leurs meilleurs vœux pour 1942  
et les remercient pour la confiance témoignée jusqu'à ce jour.

**F. BLASER, Reigoldswil  
Pierres fines pour l'horlogerie**

présente à son honorable clientèle  
ses meilleurs vœux pour 1942

**Watch Stones Co. S. A.  
Thoune**

adresse à ses nombreux clients ses  
meilleurs vœux pour 1942 et les  
remercie pour la confiance témoignée  
jusqu'à ce jour

**Amida S. A.  
Granges (Sol.)**

adresse à ses nombreux clients et  
fournisseurs ses meilleurs vœux pour  
la nouvelle année

**La Maison  
DEGEN & Co., à Niederdorf**

adresse à sa nombreuse clientèle  
et amis ses meilleurs vœux pour 1942

**ENICAR S. A.  
Manufacture d'horlogerie  
Longeau**

présente à sa clientèle  
et ses fournisseurs les meilleurs vœux  
pour la nouvelle année

**NIVAROX S. A.  
Fabrique de spiraux  
St-Imier**

remercie sa fidèle clientèle  
pour la confiance qu'elle lui accorde  
et lui présente  
ses meilleurs vœux pour la nouvelle  
année

La Fabrique de Machines

**ANDRE BECHLER  
Moutier**

présente ses meilleurs vœux  
à son honorable clientèle

**Célestin Konrad, Fabrique l'„Azurée“**

Moutier

adresse à sa bonne et fidèle clientèle,  
ses meilleurs vœux de prospérité à  
l'occasion de la nouvelle année

**La Maison H. Beaumann & Co.  
S. A.**

Fabrique d'assortiments à cylindre  
Les Bois

remercie sa fidèle clientèle  
et lui présente ses meilleurs vœux  
pour l'année 1942

Maurice attend une heure, deux heures... Enfin, voici que pointe une bête gracieuse, puis deux, puis trois, qui se mettent à brouter sans défiance. L'un des chamois, petit à petit, toujours broutant, se rapproche de lui. Le voici à bonne portée...

Maurice, très ému, épaulé son arme, vise soigneusement, en connaisseur, car il a souvent chassé le lièvre et le chevreuil dans les forêts du Jura. Il fait feu.

Les trois bêtes se redressent brusquement et s'enfuient à l'opposé, mais l'une d'elles reste en arrière et, tout-à-coup, s'abat sur le gazon court. Victoire!...

Mais au moment où Maurice, sorti de sa cachette s'apprête à ramasser son précieux gibier, il s'arrête, médusé. Là-haut, à l'orée du pâturage, deux silhouettes se dessinent. Ce sont deux hommes portant un uniforme, deux gendarmes.

Tout est perdu! Notre chasseur n'a plus qu'une chose à faire: prendre ses jambes à son cou, et au risque de se tuer dix fois, dévaler les rochers et les pentes, se soustraire, coûte que coûte, aux griffes de la justice.

En quelques minutes, haletant, éperdu, il atteint la forêt inférieure et continue de descendre avec précipitation, contournant les sapins, sautant par-dessus les buissons.

Enfin, il arrive à l'orée du bois et débouche dans un pré maigre entouré de haies, qu'il s'apprête à traverser. Mais à ce moment, il s'effraie soudain, car une voix le hèle:

— Hé! mon brave!...

Il se retourne, prêt à esquisser un nouveau galop. A cinquante mètres de lui, une jeune fille lui fait signe:

— Hé! là, monsieur, excusez-moi...

La jeune fille, qui s'avance vers lui, n'est pas une paysanne de la région. Plus elle s'approche, plus Maurice a l'impression qu'il l'a déjà vue quelque part. Lorsqu'enfin elle est tout près de lui, il a comme un éblouissement... est-ce possible? Mais oui, c'est la jeune fille du Grand-Pont, la jolie inconnue au fin mouchoir! C'est l'étoile filante entrevue, c'est même mieux d'ailleurs, puisque les étoiles filantes ne reviennent jamais!

La vie réserve ainsi certaines surprises, qui font que l'on se demande si ce que nous appelons le hasard n'est vraiment pas souvent quelque chose de plus, une divine loi d'affinité, qui lance dans le même village, sans qu'elles s'en rendent compte, certaines âmes humaines...

C'est ce que pense, vaguement, notre ami, en voyant inopinément, devant lui, ce même visage dont les traits se sont gravés dans son cœur.

Sans réfléchir, il s'avance, la main tendue... Mais il doit vite en rabattre, car, à ce geste qu'elle ne comprend pas, la jeune fille fait un mouvement de recul, un peu effrayée.

Aussitôt Maurice pense qu'il est costumé en singulier fantoche, que sa figure, vilainement machurée de suie, ne doit pas inspirer confiance. Il se borne à dire:

— Mademoiselle...

Après tout, l'homme n'est peut-être pas tout à fait un brigand, et son interlocutrice continue:

— Dites-moi, mon brave homme, n'auriez-vous pas trouvé, dans ce pré, une montre?

« Mon brave homme »! Cette expression que l'on emploie vis-à-vis des rustres ou des chemineaux, offense quelque peu notre chasseur, mais elle est juste, il doit bien en convenir.

— Une montre?...

— Oui, mon père, qui est resté là-bas, de l'autre côté de la haie, a perdu sa montre, pendant que nous prenions un pique-nique dans ce pré... Je la cherche... je vous ai vu et j'ai pensé...

Ah! non, Mademoiselle, je viens d'arriver...

A ce moment, Maurice entend du bruit, là-haut, dans le bois. Deux voix, un bruit de branches foulées... Il se rend compte, tout à coup, de sa situation précaire. Brusquement, il se jette derrière un buisson, à la grande surprise de la jeune fille.

Ce sont, en effet, les gendarmes, portant le chamois sur une perche, comme autrefois fut portée la fameuse grappe de Canaan. Ils débouchent du bois, aperçoivent la jeune demoiselle et s'approchent d'elle:

— Mademoiselle, pardon, excuse, mais n'avez-vous pas vu passer un homme, un braconnier, de mauvaise mine, mal habillé... il a dû passer par ici?

— Un braconnier, vous dites?...

— Oui, Mademoiselle, même qu'il a tué cette bête...

Maurice, à dix pas, derrière son buisson, ne respire plus. Que va-t-il se passer, Seigneur! La jeune fille va-t-elle...

— Un homme de mauvaise mine?... Il me semble... oui, j'ai vu quelqu'un qui courait...

— Vous l'avez vu! De quel côté est-il allé?

— Il doit avoir passé là-bas, oui... là-bas, vous voyez, à travers la haie.. dépêchez-vous, il doit déjà être assez loin...

Les gendarmes reprennent leur course, hâtivement, mais gênés par leur charge. Maurice les voit disparaître, il jubile, et, sans réfléchir, court à la jeune fille:

— Oh! Mademoiselle... merci, merci... vous êtes...

— Halte-là! J'ai eu pitié de vous, j'ai dit un mensonge, et je me demande si j'ai bien fait... Partez!...

— Mais, Mademoiselle...

La jeune fille coupe violemment l'air de sa main, d'un air méprisant, tourne le dos, et s'en va, sans se retourner.

Maurice, accablé, reste là, pantois. Revoir, dans de telles conditions, celle qu'il croyait disparue à jamais, quelle déception et quelle honte!

— Allons, pense-t-il enfin, mon beau rêve est terminé... en route!

Il se remet en marche, lentement, pensivement, mais sa résolution est prise. Demain, il congédiera ses deux ouvriers, il liquidera rapidement son commerce de charbon, qui lui a si peu réussi, et reprendra le chemin du Jura, ce Jura où son père l'attend anxieusement, où sa place est encore libre, à l'établi, il va reprendre le travail sérieux et continu, celui pour lequel il est fait, le seul qui pourra lui donner, pour l'avenir, sérénité et sécurité.

Ruminant ces pensées, il chemine, et soudain, son pied heurte à terre un objet dur. Une pierre?... Non... c'est une montre... la montre!

Il l'examine hâtivement. C'est une belle montre ancienne, une vraie pièce de collection. Le cadran, fort original, est finement orné de deux branches de sapin entrecroisées, et l'artiste, comme cela se faisait souvent autrefois, y a peint, en lettres minuscules, une inscription: « Je ne marque que des heures heureuses ».

Des heures heureuses! Quelle dérision, en ce moment...

Mais cette inspection ne lui a pris que quelques secondes. Brusquement, sans réfléchir au danger qu'il court encore, il se met à galoper dans la direction qu'a prise l'inconnue.

— Mademoiselle... Mademoiselle...

Il crie de tous ses poumons, tout en courant à perdre haleine, craignant qu'il ne soit trop tard. Mais non, au loin, il aperçoit la fine silhouette, la rattrape:

— Mademoiselle... crie-t-il, haletant... Voici la montre, je viens de la trouver...

*Merci*  
*et bonne année!*  
**HAEFELI & C<sup>o</sup>**  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

La Fabrique d'Horlogerie  
**MINERVA**  
à Villeret  
adresse à ses clients ses meilleurs  
vœux pour 1942

**D<sup>r</sup> Paul Meyer**  
expert-comptable diplômé A.S.E.  
**La Chaux-de-Fonds**  
remercie sa bonne clientèle et lui  
présente ses meilleurs vœux pour 1942

La Maison  
**HERMANN KONRAD S. A.**  
à Moutier  
présente à sa fidèle clientèle  
ses vœux bien sincères pour la  
nouvelle année

FABRIQUE DE PIVOTAGES  
**Baume Frères**  
**Les Breuleux**  
remercie son honorable clientèle et  
lui présente ses meilleurs vœux  
pour 1942

**ARTHUR MISEREZ**  
Fabrique de Boîtes de montres  
**Saignelégier**  
remercie ses clients et leur adresse  
ses meilleurs vœux

**G.-Léon Breitling S. A.**  
Montbrillant Watch Manufactory  
**La Chaux-de-Fonds**  
présente à sa fidèle clientèle  
ses meilleurs vœux à l'occasion de la  
nouvelle année

**A. Cacciamognaga, Locarno**  
Préparages et perçages  
de pierres fines pour l'horlogerie  
adresse à ses nombreux clients, ses  
meilleurs vœux

La Maison  
**Paul DUBOIS S. A.**  
Vis et décolletages  
**St-Imier**  
adresse à sa fidèle clientèle ses  
vœux sincères pour 1942

La Fabrique de Décolletages S. A.  
**TAVANNES**  
adresse à ses honorables clients  
ses meilleurs vœux  
pour la nouvelle année

La Maison **Gindraux & Cie**  
Fabrique de boîtes  
Parc 150 **La Chaux-de-Fonds**  
présente à son honorable clientèle  
ses meilleurs vœux pour la  
nouvelle année

**GERMAIN BABEY**  
Fabrique de pierres fines  
**Porrentruy**  
Tél. 324  
adresse à sa fidèle  
clientèle ses meilleurs vœux  
pour la nouvelle année

**La Jura Watch Co.**  
à Delémont  
adresse à ses nombreux clients  
ses meilleurs vœux de prospérité  
et bonheur

**Louis Guillod, Neuchâtel**  
remercie sa fidèle clientèle  
pour la confiance qu'elle lui accorde  
et lui présente ses meilleurs vœux  
pour la nouvelle année

La Maison  
**LE GLOBE S. A.**  
Outils et fournitures d'horlogerie  
en gros  
à **La Chaux-de-Fonds**  
adresse à ses clients ses meilleurs  
vœux pour 1942

*Bonne Année*  
à nos fidèles et nombreux clients  
**Cylindre S. A., Le Locle**

**La Maison Pauli Frères**  
Fabrique de boîtes  
**Villeret**  
adresse à ses nombreux clients  
ses meilleurs vœux pour 1942

**A. PFISTER & FILS**  
Nickelages et dorages  
**Sonvilier**  
adresse à ses clients ses vœux les  
meilleurs pour l'année nouvelle

**Raoul Guyot**  
Etampages de Boîtes métal et acier  
Parc 48, **La Chaux-de-Fonds**  
adresse à ses clients ses meilleurs  
vœux pour la nouvelle année

La Fabrique de ressorts  
**« Le Soleil »**  
**La Chaux-de-Fonds**  
remercie son honorable clientèle et  
lui adresse ses meilleurs vœux  
pour la nouvelle année

**Erismann-Schinz S. A.**  
La Fabrique du Grenier  
**Neuveville**  
présente à son honorable clientèle et  
à ses fournisseurs ses meilleurs vœux  
pour la nouvelle année

**F. BAUMGARTNER**  
**Manufacture de boîtes de montres**  
adresse à sa fidèle clientèle ses meilleurs vœux  
pour 1942 et la remercie pour la confiance qu'elle  
lui a témoignée

**Fabrique Huot S. A., Les Bois**  
Assortiments à ancre  
adresse à sa clientèle ses meilleurs  
vœux pour 1942

La Maison  
**S. Maeder, fournitures**  
**Tavannes**  
adresse à ses clients  
ses meilleurs vœux pour 1942



**CHATONS S. A., Le Locle**  
remercie sa clientèle et lui envoie ses meilleurs  
vœux pour 1942

**Vve C. Luthy, Librairie**  
48, rue Léopold Robert, 48  
**La Chaux-de-Fonds**  
présente à ses fidèles clients  
ses meilleurs vœux  
pour la nouvelle année

**WEBER Frères**  
**St-Imier**  
Fabrique de contre-pivots  
adressent à leurs fidèles clients leurs  
meilleurs vœux pour 1942

**La Maison PONTI, GENNARI & Cie**  
**Genève**  
remercie ses nombreux clients pour la confiance qui lui est accordée et  
leur présente ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année

La Maison  
**MEYLAN FILS & Co.**  
Nickelage - Argentage - Rhodiage  
**Chaux-de-Fonds, Commerce 11**  
présente à sa clientèle ses meilleurs  
vœux pour 1942

**Fils de Georges Ducommun**  
Fabrique de Boîtes  
plaqué **OR laminé**  
Tilleuls 6 **La Chaux-de-Fonds**

**La Maison V<sup>ce</sup> J. GIGON, Fabrique de boîtes**  
**Le Noirmont**  
remercie ses nombreux clients pour la confiance qui lui est accordée et  
leur présente ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année

La Maison  
**Numa Jeannin, de Fleurier**  
présente à tous ses amis d'affaires  
ses vœux les plus sincères de santé  
et de prospérité

adresse à son honorable clientèle  
ses meilleurs vœux pour 1942

**La Maison JOBA WATCH Ltd., Lengnau** près Bienne  
**Fabrique d'horlogerie**  
remercie ses nombreux clients pour la confiance qui lui est accordée et  
leur présente ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année

La Maison **STYLO S. A.**  
**Chézard**  
Pivotages et Décolletages  
Appareils publicitaires  
et de démonstration  
adresse à son aimable clientèle  
ses meilleurs vœux pour l'an 1942

La jeune fille tend la main, prend la montre, regarde attentivement Maurice. Cet homme, décidément, n'est pas tout à fait le rustre sans conscience qu'elle croyait. Elle ouvre sa sacoche et, d'une petite bourse de soie bleue, tire une pièce de cinq francs...

— Non, ah! non, pas ça, Mademoiselle...

— Allons donc! c'est la règle... vous pourrez acheter une casquette neuve!... Allons, mon brave!

— Jamais... au revoir, Mademoiselle.

— Eh! bien, au revoir... Monsieur... et ne faites plus ce vilain métier...

Une seconde fois, la jolie jeune fille s'en est allée, là-bas, vers l'inconnu, et Maurice s'en va de son côté, avec un sentiment de regret plus accusé que l'autre jour, à Lausanne, car malgré l'intense désir de son cœur, son esprit, clair et logique, lui démontre sèchement, comme on fait d'un théorème, que les miracles ne se reproduisent pas indéfiniment!

Pourtant, malgré sa cruelle déception, il repense à l'inscription sur le cadran de la vieille montre: «Je ne marque que des heures heureuses», au moment où il la tenait entre ses mains, et comme un enfant, comme un amoureux plutôt, qui attache une valeur superstitieuse aux indices les plus infimes, il s'accroche à cette petite phrase, petite étoile dans son ciel noir, petit, très petit espoir dans son avenir incertain.

\*

Plusieurs mois se sont passés. Maurice, bien guéri des aventures, s'est remis au travail, dans l'atelier de son père. Ses récentes prouesses de Gruyère, si décevant qu'en fût le résultat, ne lui ont pourtant pas été inutiles, car c'est souvent à la suite de dures expériences que s'acquiert l'art difficile de la vie. Il a repris son métier, avec ardeur, avec amour, il y a consacré ses forces et même ses veilles. Souvent son père lui a recommandé de ne pas se rendre malade à force de travail, de se distraire un peu, comme le veut son âge. Mais Maurice veut rattraper le temps perdu. Et puis, qui sait? L'inscription de la montre vénérable est toujours là, encourageante, devant ses yeux, et derrière cette inscription, il voit aussi un joli visage, au regard sérieux, qui semble l'approuver.

Cette aventure l'a même frappé à un tel point qu'une idée lui est venue. Mais oui, pourquoi pas? Reprendre la tradition des anciens horlogers, inscrire de ces naïves sentences sur les cadrans qu'il fait lui-même, ce serait peut-être original! Il faudrait, naturellement, renouveler le genre, l'adapter aux exigences de la décoration moderne...

Justement, Monsieur Perrot, un grand fabricant pour lequel il travaille depuis quelque temps, a remarqué ses solides aptitudes artistiques et l'a engagé à faire du nouveau. Ce serait l'occasion. Si cela ne réussit pas, eh! bien, on essaierait autre chose! C'est donc à ce travail qu'il consacre ses veilles. Il dessine avec ardeur, multiplie les projets, les améliore graduellement. Enfin, il est arrivé. L'échantillon est là, sur sa table, merveilleusement fini, et l'inscription s'en détache discrètement, en lettre quasi microscopiques, mais bien visibles pourtant.

Un soir, Maurice, qui revoit attentivement son travail, entend la porte qui s'ouvre. Son père entre et lui dit:

— Toujours à l'ouvrage! Heureusement, tu vas pouvoir l'abandonner pour un moment... J'ai rencontré Monsieur Perrot, qui nous invite, pour demain soir, à passer Sylvestre chez lui.

\*\*

La fabrique d'horlogerie de Monsieur Perrot, presque bi-centenaire, est l'une de celles qui, par un travail honnête et consciencieux, ont porté au loin le renom de l'industrie horlogère suisse.

Son habitation est, naturellement, fort cossue, mais le luxe ne s'y étale pas insolemment, car il est tempéré de discrétion et de goût.

Dans le coquet salon, bien chaud et familial, Monsieur et Madame Perrot, avec Maurice Laroche et son père, confortablement installés dans de moelleux fauteuils, discutent tranquillement avant d'aller, dans la salle à manger fêter dignement la Saint-Sylvestre. La conversation roule, on le pense bien, sur l'horlogerie, et Maurice en profite pour soumettre son essai à Monsieur Perrot. Il sort de sa poche un mince paquet enveloppé de fin papier:

— Voulez-vous, Monsieur, examiner ceci?... Une idée m'est venue, qui me semble intéressante.

Il déballe son petit paquet et présente le projet de cadran au fabricant, qui l'examine.

— Bien... très bien... on peut certainement essayer de lancer cela... et il y a une inscription... Attendez, que je cherche mes lunettes...

Au même instant, Monsieur Perrot, qui a trouvé ses lunettes et examine le cadran de Maurice, s'exclame:

— Tiens... quelle coïncidence! «Je ne marque que des heures heureuses»! Votre inscription, mon jeune ami, est la même que celle de la montre de mon grand-père, que je porte toujours sur moi... Au fait, vous ne savez pas, j'ai risqué de la perdre cet automne, dans une excursion, et sans une espèce de braconnier... Hein, Françoise, quelle chance! Il faudrait tout de même faire des démarches pour le retrouver et le récompenser, ce gaillard, ça me chiffonne qu'il n'ait rien accepté...

Maurice, stupéfait de reconnaître, dans la fille de son patron, sa mystérieuse inconnue, a dû faire un effort pour cacher son trouble. Françoise qui, comme souvent les femmes, est plus prompte à se remettre de sa surprise, répond alors à son père:

— Il ne faut pas désespérer, papa! Tu le retrouveras, ce vilain braconnier... Qu'en pensez-vous, Monsieur Maurice?

Maurice, ainsi brusquement interpellé, sent que le moment est venu de raconter son équipée, que son père même ignorait.

— En effet, Monsieur Perrot, commença-t-il, il va se retrouver tout de suite, ce braconnier, puisque c'était moi!

— Toi! cria son père.

— Vous! c'était vraiment vous! s'exclama en riant Françoise.

Alors, Maurice continua. Sa narration eut le don d'amuser extrêmement Monsieur Perrot:

— Regardez-moi ça! Quel gaillard! Moi tout craché à son âge, que je vous dit. Des gaffes, oui, mais aussi du cran. Ah! vous avez chassé le chamois... et les gendarmes vous ont poursuivi!... Brr... ça a dû vous faire froid dans le dos!

Bref, la soirée s'acheva joyeusement, et une fois minuit passé, après l'échange des vœux d'usage, qui furent chaleureux, on se sépara.

\*\*

Que dire, maintenant, que l'on n'ait déjà deviné? La bonne vieille montre continua à marquer bien des heures de joie, car aujourd'hui, Françoise et Maurice forment le plus beau des ménages.

Adolphe AMEZ-DROZ.

**Les Fils d'ANTOINE VOGEL**

à Pieterlen

adressent à leurs clients leurs  
meilleurs vœux pour 1942**HOCHREUTINER & ROBERT**

Or et argent

Serre 40 La Chaux-de-Fonds

présente à son honorable clientèle  
ses meilleurs vœux pour 1942

La Maison

**L. JEANNERET-WESPYS A.**

La Chaux-de-Fonds

Assortiments à ancre

adresse à sa clientèle ses remercie-  
ments et ses meilleurs vœux pour 1942

Etampes et découpages

**CH. BAERTSCHI**

St-Imier

adresse à sa fidèle clientèle ses meil-  
leurs vœux pour 1942 et la remercie  
pour la confiance qu'elle lui témoigne**THEURILLAT & Co.**Pierres fines pour l'horlogerie et  
l'industrie Porrentruyprésentent à leur clientèle leurs  
meilleurs vœux pour 1942**Fernand FALBRIARD**Décors — Terminaison de la boîte  
Verres de montres**BONFOL** (Jura bernois)remercie sa fidèle clientèle et lui  
présente ses meilleurs vœux pour  
l'année 1942**OUILS DUMONT****MONTIGNEZ** NYON  
(Jura bernois) (Vaud)remercie son honorable clientèle et  
lui présente ses meilleurs vœux  
pour 1942**HENRI LIECHTI**Fabr. de bouclettes de bracelets H. L.  
La Chaux-de-Fonds  
Numa-Droz 89présente à son honorable clientèle  
ses meilleurs vœux pour 1942**La Maison IMOWA S. A.**Montres suisses en tous genres  
Zürich I Bahnhofstrasse 35adresse à ses honorables clients ses  
meilleurs vœux pour la nouvelle année**SCHWEIZER & SCHOEPF**Gainerie - Maroquinerie  
La Chaux-de-Fonds  
Parc 29présente à son honorable clientèle  
ses vœux les meilleurs pour  
la nouvelle année**La Maison Th. MESSERLI**Dorages de mouvements et de roues  
Nord 63 La Chaux-de-Fondsprésente à sa bonne clientèle les  
meilleurs vœux**PUBLICITAS**

société anonyme suisse de publicité

adresse à sa fidèle clientèle ses  
sincères remerciements et lui  
souhaite ses meilleurs vœux de  
prospérité pour la nouvelle année

Les membres de l'

**Association suisse  
des Fabricants de cadrans métal**présentent à leurs clients leurs vœux de  
bonheur à l'occasion de la nouvelle année

La Maison

**J.-Léopold Veuve & Cie**Fabrique de cartonnages, Landeron  
adressent à leurs nombreux clients  
leurs meilleurs vœux de  
nouvelle année**Ch<sup>s</sup> Huguenin-Sandoz**

GRAVURE MODERNE

Plan 3 Neuchâtel

remercie vivement ses fidèles clients  
et amis de leur confiance. Il les prie  
de recevoir ses vœux les meilleurs  
pour la nouvelle année

La Maison

**BODEMER & AAB**

La Chaux-de-Fonds

présente à ses clients, amis  
et fournisseurs ses meilleurs vœux  
pour la nouvelle année**Henri LEUENBERGER**

polissages de vis et aciers

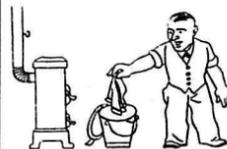
St-Imier

adresse à son honorable clientèle ses  
meilleurs vœux pour 1942La Fabrique de boîtes  
de montres**Léon Frésard S. A.  
Bassecourt**adresse à sa fidèle clientèle ses  
meilleurs vœux pour 1942  
et la remercie pour la confiance  
qu'elle lui a témoignée.

La Fabrique P« Essor »

**Rossé & Affolter, Court**

Décolletages, ébauches et finissages

présente à son honorable clientèle ses  
vœux les meilleurs pour la nouvelle  
année**Horlogerie  
Chronographes**Horloger complet spécialisé sur la pièce compliquée,  
chronographes et tous genres de compteurs, commer-  
çant et d'initiative, pouvant diriger affaire, désirerait  
entrer en relation avec maison sérieuse voulant créer  
un département spécial pour le chronographe ou en  
ayant déjà un. Eventuellement association. S'expatrie-  
rait également. — Faire offres avec détails s. chiffre  
P 3956 N à Publicitas Neuchâtel.Ne jetez ni ne brûlez les  
**Déchets de coton  
et chiffons usagés**

mais faites-les nettoyer!

Maison spécialisée pour  
ce genre de travail:**FRÉDÉRIC SCHMID & C<sup>IE</sup>**  
Fabrique de déchets de coton et Blanchisserie industrielle  
**SUHR/ARGOVIE** Tél. 2.24.12 - AarauEcrivez-nous si vous manquez d'emballages pour l'expédition du  
matériel sale.

Qui sortirait

**perçages**de pierres fines à jeune  
homme sérieux, expérimenté.  
Travail soigné.Ecrire sous chiffre P 4291 P  
à Publicitas Porrentruy.Filières métal dur,  
diamant et saphir  
Jauges en métal dur  
Canons en saphir  
et métal dur  
Outils en diamant.  
Pierres boussoles rondes  
et coniques. SertissageLes fils  
**d'Antoine Vogel**  
Pieterlen

Téléphone 7.71.44

**Avis**Le 2 octobre 1941 dans le N° 40 de ce journal la Fabrique  
d'horlogerie HELIOS S. A., de Porrentruy a fait paraître  
une mise en garde contre l'emploi de la marque**« Perfecta »**Par la présente nous informons les fabricants d'horlogerie  
et de cadrans que cette fabrique n'a aucun droit de faire  
usage de la marque „PERFECTA” qui est notre propriété  
et qui a été enregistrée par nous en Suisse depuis le 22 dé-  
cembre 1936 sous N° 89672.**Nilsson & Axell Aktiebolag, Karlstad (Suède)**

## De l'ouverture de nouvelles entreprises horlogères

Plusieurs communiqués ont paru dans la presse ces dernières semaines à propos d'un récent arrêt du Tribunal fédéral intéressant notre industrie. Cet arrêt concerne une petite entreprise horlogère poursuivie pour infraction à l'arrêté du Conseil fédéral du 29 décembre 1939 tendant à protéger l'industrie horlogère. Nous signalons régulièrement à nos lecteurs les arrêts les plus intéressants touchant l'application de cet arrêté; nous ne le faisons toutefois que lorsque nous avons à notre disposition la documentation complète. C'est la raison pour laquelle nous n'avons encore rien publié au sujet de cette affaire, attendant d'être en possession du jugement écrit et éviter de faire des commentaires inexacts ou imprécis, ainsi que ce fut le cas dans certains articles déjà parus.

Pour faciliter la compréhension des faits, nous rappellerons brièvement les prescriptions légales en la matière.

Le 12 mars 1934, le Conseil fédéral promulgua un arrêté — basé sur l'arrêté fédéral du 14 octobre 1933 concernant les mesures de défense économique contre l'étranger — interdisant sans autorisation d'ouvrir, d'agrandir, de transformer ou de déplacer des entreprises horlogères (art. 1<sup>er</sup>). Le second alinéa de cet article disposait que l'arrêté ne s'appliquait qu'aux entreprises assujetties à la loi sur le travail dans les fabriques ou remplissant les conditions pour être inscrites au registre du commerce. A cette époque, les prescriptions légales rendaient l'inscription au registre du commerce obligatoire dès l'instant où un chiffre d'affaires annuel de fr. 10,000.— était atteint. L'arrêté du 12 mars 1934 fut renouvelé à plusieurs reprises notamment le 29 décembre 1937. Un changement rédactionnel fut apporté alors au texte primitif, ne changeant rien au fond mais tenant compte de modifications apportées aux prescriptions sur le registre du commerce. L'ordonnance du 7 juin 1937 disposait en effet, à son art. 54, que le montant des recettes brutes annuelles à partir duquel une maison doit se faire inscrire, est de fr. 25,000.—, de fr. 10,000.— qu'il était auparavant. Pour ne pas modifier les conditions d'application de l'arrêté tendant à protéger l'industrie horlogère, le Conseil fédéral donna dès lors au second alinéa de l'art. 1 la rédaction suivante:

Cette disposition s'applique toutefois uniquement aux entreprises assujetties à la loi fédérale sur le travail dans les fabriques ou dont la recette brute annuelle est de fr. 10,000.— au moins. Cette recette peut se supputer d'après les circonstances.

Sur plainte du département fédéral de l'Economie publique le chef d'une petite entreprise horlogère fut déféré au Tribunal de police de La Chaux-de-Fonds. Il était poursuivi pour avoir ouvert une entreprise horlogère en ayant donné de l'extension à une petite exploitation — ouverte déjà avant l'entrée en vigueur de l'arrêté du 12 mars 1934 mais n'atteignant pas alors un chiffre d'affaires de fr. 10,000.— en dépassant sensiblement ce montant. Le Tribunal le libéra le 23 mai 1941 du chef principal de l'accusation.

Le Tribunal constata que le plaignant assimile à l'ouverture d'une nouvelle entreprise le cas où une maison fait passer son chiffre d'affaires de moins de fr. 10,000.— à plus de fr. 10,000.— par an. Il est possible que le législateur fédéral ait eu l'intention de traiter de manière identique ces deux éventualités. Mais force est de reconnaître que la loi est muette quant à l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises existantes. Il n'appartient pas au juge pénal d'étendre le sens des termes légaux au-delà de leur portée usuelle. En conclusion, le Tribunal considérant que cette entreprise ne « s'ouvrait » pas puisqu'elle est exploitée depuis plusieurs années, qu'il n'est pas possible de l'appeler « nouvelle » alors qu'elle est antérieure à l'entrée en vigueur des arrêtés, qu'elle n'a pas été « agrandie » puisqu'elle n'a pas augmenté le nombre de ses ouvriers, rendit un jugement de libération sur ce point. Le fabricant poursuivi fut par contre condamné à une amende de fr. 120.— pour ne pas avoir observé les dispositions de l'ordonnance du 29 décembre 1937 concernant les prix d'achat et de vente des articles horlogers.

Le Procureur général recourut contre le jugement auprès de la Cour de cassation pénale du

canton de Neuchâtel qui rendit son jugement le 9 juillet 1941. Elle concluait au rejet du recours confirmant ainsi le jugement de la première instance.

Le Ministère public fédéral estimant qu'il y avait une question de principe importante à trancher se pourvut en nullité contre cet arrêt auprès de la Cour de cassation pénale du Tribunal fédéral. Pour ne pas rendre inopérantes les mesures prises par le Conseil fédéral, il fallait en particulier éviter que des entreprises ne s'ouvrent sans dépasser pendant la première année le chiffre d'affaires de fr. 10,000.— et ne puissent dépasser ce chiffre par la suite. Il fallait en particulier connaître si c'est ce qu'avaient voulu dire les tribunaux neuchâtelois dans les jugements qu'ils avaient rendus.

Le Tribunal fédéral, tout en écartant le recours, vient de rendre néanmoins un arrêt évitant toute équivoque et pouvant tranquilliser l'industrie horlogère craignant un changement de l'interprétation des textes légaux qui la protègent. Le Tribunal fédéral constate, en effet, dans son arrêt du 15 novembre 1941:

L'interprétation littérale est, aussi bien, la seule rationnelle. Elle permet à une entreprise qui, dans les années de crise 1929 à 1933 (décisives, selon l'art. 3), a vu diminuer son chiffre d'affaires, mais qui, par suite du retour de conditions plus favorables, peut à nouveau l'augmenter, d'utiliser en plein son ancienne capacité de production; or, il serait par trop injuste de l'en empêcher, au profit d'entreprises plus fortes qui auraient réussi à maintenir un chiffre d'affaires supérieur à fr. 10,000.—. D'autre part, cette interprétation ne risque pas, comme le craint le recourant, de rendre illusoire la protection instituée par l'arrêté, en ce sens qu'une entreprise dont les recettes brutes n'atteindraient pas fr. 10,000.— pourrait se fonder aujourd'hui en vertu de l'al. 2, et l'année suivante porter sans autorisation son chiffre d'affaires bien au-dessus de ce chiffre. En effet, pour décider si une entreprise est nouvelle, il faut logiquement se reporter à l'époque de l'entrée en vigueur de l'arrêté. **Toute entreprise fondée depuis lors, dont à un moment quelconque les recettes brutes dépassent fr. 10,000.— est une entreprise qui s'ouvre au sens de l'art. 1er, et qui est donc soumise à autorisation; si elle atteint tout de suite le chiffre prévu elle doit aussitôt requérir l'autorisation, si elle ne l'atteint que plus tard, elle ne la requerra qu'à ce moment-là.**

Ainsi cette affaire de minime importance quant à la maison en cause, mais qui aurait pu avoir des répercussions fâcheuses, se liquida favorablement. Le nombre des maisons dans les conditions de celle mentionnée ici — c'est-à-dire ouvertes avant le 15 mars 1934, n'atteignant un chiffre d'affaires de fr. 10,000.— qu'après cette date et n'ayant pas cessé leur activité industrielle — est très faible. On ne saurait dès lors vouloir donner à cet arrêt du Tribunal fédéral une importance dépassant celle d'un petit cas d'espèce. B. L.

## Postes, Télégraphes et Téléphones

### Service postal avec les pays d'outre-mer

1. **Asie orientale.** Ensuite des événements en Extrême-Orient, il n'existe, pour le moment, plus aucune possibilité d'expédier des envois de la poste aux lettres ou des colis postaux à destination de la Chine septentrionale et orientale, de Macao, du Mandchoukouo, de l'Empire du Japon, de Hong-kong, ainsi que des îles Philippines et de la Thaïlande. Les envois en souffrance dans les bureaux d'échange suisses seront renvoyés aux expéditeurs. En outre, les administrations intermédiaires ont été invitées télégraphiquement à renvoyer à l'origine les sacs suisses se trouvant actuellement en cours de transport. La poste pour les Etats malais, les Indes néerlandaises, la Chine non-occupée, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sera acheminée par la voie du Cap de Bonne Espérance; par contre, il n'est pas encore certain que les envois de la poste aux lettres à destination de l'Indochine française puissent, comme jusqu'à présent, être acheminés via Marseille; jusqu'à nouvel avis, ils seront retenus à Genève.

2. **Amérique.** Les paquebots américains ayant interrompu leur service entre New-York et Lisbonne, il y a lieu de s'attendre à ce que les échanges postaux avec ce continent subissent certaines perturbations et un ralentissement. Il est prévu de maintenir les communications dans la mesure du possible en faisant transporter la poste par les bateaux suisses.

Au demeurant, l'expédition de la poste à destination des pays d'outre-mer ne subit pas d'autres changements.

## Ordonnances fédérales

### Prix du garnissage en matière lumineuse

Ordonnance No. 4

Requêtes de MM. L. Monnier & Co. à La Chaux-de-Fonds, du 18 novembre 1941 et de M. Michel Tissot, à La Chaux-de-Fonds, du 1er décembre 1941

Se fondant sur l'ordonnance 1 du département fédéral de l'économie publique du 2 septembre 1939, concernant le coût de la vie et les mesures destinées à protéger le marché; d'entente avec la section des métaux (groupe des métaux précieux et de l'horlogerie) de l'office de guerre pour l'industrie et le travail,

le secrétariat général

du département fédéral de l'économie publique statue ce qui suit:

1. Les prix du garnissage en matière lumineuse pratiqués avant le 1er septembre 1939 peuvent être augmentés au maximum de **17 pour cent.**

Toute hausse supérieure est soumise à une autorisation qui sera, le cas échéant, délivrée sur requête écrite.

2. Les contrats de livraison stipulés avant le 1er décembre 1941 ne sont point touchés par la présente ordonnance, à la condition qu'ils soient exécutés avant le 1er février 1942.

3. Quiconque contrevient à la présente ordonnance est passible des sanctions prévues aux articles 3 à 6 de l'arrêté du Conseil fédéral du 1er septembre 1939, concernant le coût de la vie et les mesures destinées à protéger le marché.

4. La présente ordonnance entre en vigueur immédiatement, avec effet rétroactif au 1er décembre 1941. Elle devra être appliquée jusqu'à nouvel avis.

## Légations et Consuls

M. Mario Negri, nommé agent consulaire d'Italie à Bellinzzone en remplacement du baron Luigi Berlingieri dei Marchesi di Valle Perotta, appelé à un autre poste, a été reconnu en cette qualité.

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. J. Artura Castellanos nommé consul général de carrière de Salvador à Genève, avec juridiction sur les cantons de Berne, Fribourg, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, en remplacement de M. Louis Paget.

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Gerrit von Haeften, conseiller de légation, nommé consul de carrière d'Allemagne à Bâle, avec juridiction sur les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Argovie et Lucerne. M. Gerrit von Haeften portera officiellement le titre de consul général.

## Association Cantonale Bernoise des fabricants d'horlogerie

L'Association cantonale bernoise des Fabricants d'horlogerie s'est réunie la semaine dernière, en assemblée générale ordinaire, dans le but d'adopter son budget annuel.

Les allocations de vie chère accordées au personnel et la création d'une caisse patronale de compensation permettant, dès janvier prochain, le versement d'allocations familiales aux ouvriers et employés pères de famille, firent l'objet d'un rapport circonstancié.

Les nouvelles mesures fiscales qui suscitent de vives appréhensions, non pas tant en elles-mêmes que dans la manière dont on craint de les voir appliquer, retiennent aussi l'attention de l'assemblée.

Le Comité accepte pour étude, en fin de séance, un postulat tendant à l'examen de la situation des fabricants d'horlogerie exclus de certains marchés, par des mesures de contingentement.

## Marques de fabrique

### Non-validité en Slovaquie des enregistrements de marques de fabrique ou de commerce opérés dans l'ancienne Tchécoslovaquie

D'après des renseignements obtenus le 15 décembre 1941 par le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, les enregistrements de marques opérés dans l'ancienne Tchécoslovaquie ne sont pas valables pour la Slovaquie. Ces marques devront donc être déposées à nouveau en Slovaquie avant le 31 décembre 1941 pour pouvoir bénéficier de l'antériorité résultant de l'enregistrement opéré dans l'ancienne Tchécoslovaquie. Le dépôt de marques en Slovaquie — auprès de la Handelskammer, à Bratislava — ne peut être opéré que par l'intermédiaire d'un mandataire domicilié dans ce pays.

## VENTILATION S.A. STÆFA



FONDEE EN  
1890

DÉPOUSSIÉRAGE INDUSTRIEL  
AVEC OU SANS FILTRAGE DE L'AIR  
RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX PRÉCIEUX  
CHAUFFAGE PAR AIR CHAUD  
CONDITIONNEMENT DE L'AIR

TÉLÉPHONE 93.01.36

## Fabrique de pierres fines

pour l'horlogerie et l'industrie

Spécialités: Rondelles et contrepivots  
tous genres, diamètre précis, qualité courante et soignée

## A. Pollens Fils

Vaulion (Suisse)

Tél. 8.49.39  
Ad. télégr. POLLENS

SERTISSAGES



## PIERRES FINES pour L'HORLOGERIE

BRUNNER FRÈRES  
LES ÉCREUSES LE LOCLE

TÉLÉPHONES: BUREAU 3.12.57  
DOMICILE 3.15.98

PIERRES A CHASSER, diamètres précis

Livraisons par retour.

EMBOUTISSAGES PRIX AVANTAGEUX EXPORTATION

## LES FABRIQUES PIERRE SEITZ

LES BRENETS (SUISSE) Téléphone 3.30.44

livrent consciencieusement toutes pierres d'horlogerie et contre-pivots.

Longue expérience dans la fabrication de la pierre à chasser, diamètre précis, trous garantis concentriques.

SPÉCIALISTE DE LA PIERRE, TROU OLIVÉ  
Livraisons rapides et consciencieuses, au plus juste prix.

## Fabricant de pierres fines

cherche à adjoindre à sa fabrication industrie similaire ou nouvelle.

Faire offres sous chiffre P 10759 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

On cherche

## machines à tourner

les aciers, semi automatiques, à double poupées, marque Hauser, Kummer ou autre, neuves ou d'occasion, mais en parfait état.

Offres à Valjoux S. A., Les Bioux (Vaud).

## Diamants et brillants

Achat et vente de diamants bruts et taillés

## HENRI WEBER

TAILLERIE DE DIAMANTS

Fondée en 1904 Téléphone 7.74.35  
ZURICH 2 Bleicherweg 10

## STOCK D'ACIER POUR RESSORTS

différentes dimensions, à vendre de suite.  
S'adresser s. chiffre Z 8687 à Publicitas Soleure.

Moser, Ing.-Cons.  
Brevets d'invention.  
Marktgasse 40 Berne. La  
Chaux-de-Fonds. Bienne

Remington



"PORTABLE"

Machines à écrire

depuis fr. 225.-

4 modèles divers

Wallisbühl & Cie.

La Chaux-de-Fonds

Rue de la Chapelle 4  
Tél. 2.30.15

Location . Echange  
Acomptes

## Radium

tous genres de posage.

TISSOT

Nord 187, La Chaux-de-Fonds

NOTZ & CO.  
BIENNE

ACIER  
SANDVIK

Abonnez-vous à

LA FÉDÉRATION  
HORLOGÈRE SUISSE

## Bibliographie

### Nos importations de France diminuent d'une façon inquiétante

Notre source d'approvisionnement en France se tarit peu à peu. De ce fait, non seulement nous sommes privés des produits français qui sont nécessaires à notre économie, mais encore nous risquons, par le mécanisme du clearing franco-suisse, d'être obligés de réduire sensiblement l'activité de nos industries qui exportent en France.

Dans un rapport illustré de graphiques très clairs, le Conseil d'administration de la Chambre de Commerce suisse en France souligne la gravité de la situation et sollicite le concours de tous les intéressés pour déterminer, dans le cadre des circonstances générales, les causes spéciales de cette contraction des ventes françaises en Suisse.

Ce rapport a été publié dans le numéro de novembre 1941 de la « Revue Economique Franco-Suisse », organe de la Chambre de commerce suisse en France. Le même numéro contient, en outre, des articles relatifs au régime des sociétés en France, un résumé de la législation économique française de ces dernières semaines, etc.

Les Maisons ci-dessous se recommandent vivement à Messieurs les fabricants d'horlogerie; elles assurent une exécution prompte et soignée de leurs ordres, une discrétion absolue des mandats qui leur sont confiés, les conditions les meilleures.

Devis - Projets - Conseils

## Sachets Sacs en papier

tous genres

Papiers d'emballage, Papiers de soie, Papiers paraffinés, etc.

Alfred Muller & Cie  
Manufacture de papiers  
Imprimerie Lenzburg

## BOLDUCKS DES LACS S.A.

Grands Pins, 2 NEUCHÂTEL Tél. 5.13.63

FABRIQUE DE RUBANS RÉCLAME  
ET D'ÉTIQUETTES EN RELIEF

Maison spécialisée pour la fabrication d'étiquettes en relief (marques de fabrique) pour l'horlogerie  
Étiquettes métalliques pour bracelets et pour moires

## USINE DECKER S.A.

NEUCHÂTEL

Repoussage, Estampage  
DE TOUS MÉTAUX

Cabinets métalliques  
POUR HORLOGES

Usine mécanique

ED. LUTHY & Co.

La Chaux-de-Fonds

BALANCIERS  
PRESSES  
LAMINOIRS

Machines pour toutes industries

ACHAT ET VENTE

Nouvelle adresse dès le 1er avril 1939

Rue du Grenier 18.

## ASSURANCE-CRÉDIT

Garantie contre les risques d'insolvabilité

"LA FÉDÉRALE" COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES  
21, TALACKER ZURICH

assure les livraisons de marchandises pour le cas de non-paiement des acheteurs, que ceux-ci soient domiciliés en Suisse ou à l'étranger la garantie s'effectue au moyen de Polices Globales ou Individuelles. La Compagnie renseignera, sans autre, les exportateurs que la chose intéresse particulièrement en ce moment.

## Avis aux Exportateurs

En raison des Fêtes du Nouvel-An, les bureaux de la Chambre Suisse de l'Horlogerie, de la Chambre neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie et de la « Fédération Horlogère Suisse » seront fermés le VENDREDI 2 JANVIER 1942.

## Transports maritimes

(Circulaire n° 0195 de l'Office fédéral de guerre pour les transports, du 16 décembre 1941)

**Exportation directe Gênes—New-York.** — Faisant suite à notre circulaire n° S. 0193 du 4 décembre 1941, nous sommes aujourd'hui en mesure de faire savoir ce qui suit.

**Exportation 24, s/s «St. Cergue» Gênes—New-York direct.** — D'après les renseignements que nous possédons actuellement, nous pouvons mettre ce navire à disposition à Gênes pour le chargement de marchandises à l'exportation vers fin décembre/début janvier. Nous ferons suivre des détails précis au sujet de la date de mise en charge et de l'adresse pour les envois.

Nous acceptons les avis d'exportation jusqu'au 27 décembre (date de réception à Berne).

Taux des frets: comme jusqu'à présent selon tarif Winac-Ire Cat. + 30 % New-York transit, + 50 % New-York local.

**Exportation Gênes—Lisbonne.** — Le départ prévu du s/s «Maloja» pour un voyage Gênes—Lisbonne vers fin décembre/début janvier ne peut, selon les derniers renseignements reçus de Lisbonne avoir lieu et doit être remis à plus tard. Nous examinons la possibilité d'intercaler un autre navire dans les premiers jours de janvier et reviendrons sur cette question.

**New-York-marchandises en transit.** — On ce qui concerne les possibilités de réembarquement de New-York aux Indes britanniques et hollandaises, en Australie et Nouvelle Zélande, nous apprenons de New-York que, bien qu'une interruption dans les départs ne soit pas prévue pour le moment, la possibilité de retards considérables dans le transbordement doit être envisagée. Dans ces conditions, nous nous voyons dans l'obligation d'augmenter le taux uniforme de magasinage pour marchandises transitant par New-York (fixé dans notre circulaire n° S. 0110 du 19 juillet 1941) à 50 c par 100 lbs ou 20 c par cbft, avec un minimum de \$ 10.— par envoi.

Ce nouveau tarif entre en vigueur immédiatement et s'applique déjà aux marchandises du s/s «Castillo Tordesillas» pour New-York transit.

## Arrêté fédéral

**Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'arrêté du Conseil fédéral du 28 novembre 1941 relatif à l'exécution de l'accord de clearing conclu le 22 novembre 1941 entre la Confédération suisse et le royaume de Bulgarie**

(Du 16 décembre 1941)

Le Conseil fédéral suisse arrête:

**Article premier.** L'article 10, 2e alinéa, de l'arrêté du Conseil fédéral du 28 novembre 1941 relatif à l'exécution de l'accord de clearing conclu le 22 novembre 1941 entre la Confédération suisse et le royaume de Bulgarie est abrogé et remplacé par la disposition suivante:

**Art. 10, 2e alinéa.** — Le département fédéral de l'économie publique est autorisé à faire dépendre de conditions spéciales l'admission de créances au service des paiements avec la Bulgarie.

**Art. 2.** Le présent arrêté entre en vigueur le 16 décembre 1941.

## Brevets d'invention

Cl. 71 d, No. 217811. 9 octobre 1939, 19 h. — Balancier régulateur pour mouvement d'horlogerie. — **Charles Perrenoud**, chef de fabrication, 130, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

Cl. 71 f, No. 217812. 7 mai 1940, 13 3/4 h. — Boîte pour pièces d'horlogerie, compteurs, manomètres, etc. — **Henri Colomb**, 74, Avenue Béthusy, Lausanne; et **Tavannes Watch Co. S.A.**, Tavannes (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 f, No. 217813. 26 février 1941, 20 h. — Boîte de montre étanche. — **A. & M. Favre & Perret**, Monteurs de boîtes or et platine, 104, Rue du Doubs, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: Walter Moser, Berne.

Cl. 73, No. 217814. 2 juin 1937, 18 3/4 h. — Procédé pour la fabrication de spiraux compensateurs pour montres, chronomètres, etc. — **Société des Fabriques de Spiraux Réunies**, La Chaux-de-Fonds (Suisse); et **Sté Ame de Commeny-Fourchambault et Decazeville**, 84, Rue de Lille, Paris (France). Mandataire: Amand Braun succ. de A. Ritter, Bâle.

## Echanges commerciaux entre la Suisse et le Danemark

Les négociations entamées il y a quelque temps entre la Suisse et le Danemark et qui étaient conduites du côté suisse par M. Koch, de la Division du commerce du département fédéral de l'économie publique, ont abouti le 16 décembre 1941 à la conclusion d'une convention signée par M. Hotz, directeur de la Division du commerce, et le chef de la délégation danoise, M. Hergel, directeur au ministère danois des affaires étrangères. L'accord règle les échanges commerciaux entre les deux pays pour le 1er semestre de 1942.

Malgré de croissantes difficultés, il sera possible de maintenir le volume semestriel des échanges de 10 à 11 millions de francs. Le Danemark n'est plus en mesure de livrer des œufs dans la même proportion que jusqu'ici. En revanche, l'accord prévoit, outre les importations traditionnelles, une notable augmentation des livraisons de poissons et de chevaux. Il prévoit en outre une élévation du contingent des semences. Les exportations suisses à destination du Danemark conserveront dans leur ensemble leur structure actuelle.

## Extension de la guerre et transports maritimes

La déclaration de guerre des puissances de l'Axe aux Etats-Unis d'Amérique a fait naître, en Suisse comme dans les autres pays neutres, une crainte justifiée au sujet des importations d'outre-mer. La Turquie, apprenait-on ces jours derniers, considérait la nouvelle extension de la guerre avec quelque souci précisément à cause de son approvisionnement en matières premières et denrées alimentaires d'Amérique. Les autorités suisses compétentes pour les transports maritimes s'occupent également de ce problème. On espère que les bateaux de commerce suisses pourront continuer à pénétrer dans les ports portugais. Grâce au trafic de va-et-vient entre Lisbonne et Gênes, il sera sans doute possible de maintenir, sans nouvelles complications, les importations et les exportations si importantes pour notre pays. Les conditions sont actuellement semblables à celles de la seconde moitié de la précédente guerre mondiale.

Il n'en faudrait toutefois pas conclure que le nouveau développement de la guerre n'a aucune influence sur l'état de notre ravitaillement. Deux jours avant l'ouverture des hostilités dans le Pacifique, les Etats-Unis décrétèrent de nouvelles restrictions en matière d'exportation. Toute une série de produits qui, bien que bloqués pour les Etats belligérants ou occupés, pouvaient cependant, grâce aux «general licences», être exportés à destination de la Suisse et des autres Etats avec lesquels l'Amérique entretient d'amicales relations, ne pourront désormais plus quitter les Etats-Unis sans une autorisation spéciale. Il s'agit des produits suivants: boissons de tout genre, fruits (frais, secs, en boîtes), animaux et produits d'origine animale, chocolat, café, cacao, thé, poissons de tout genre (y compris les conserves), céréales de tous genres, viande en conserve et autres, sucre, miel, mélasse et produits similaires, divers produits végétaux et légumes (y compris en conserve), divers produits textiles, produits photographiques, cuir et articles en cuir, fromage, lait, crème, béton et produits en ciment, chaux, tuiles, briques, conduites, anthracite, houille, briquettes, coke, etc. Il est certain que ces nouvelles restrictions ne resteront pas sans effet sur l'état de notre approvisionnement.

## Communication à l'industrie horlogère

Le secrétariat général du Département fédéral de l'économie publique, dont relève la section de l'industrie horlogère, invite les entreprises horlogères à lui faire parvenir, dans leur propre intérêt, copie de toutes les requêtes ou communications qu'elles adressent à des autorités ou services fédéraux.

On cherche à acheter d'occasion une **machine à arrondir** les roues de finissages, système „Schäublin“ en bon état. Offres avec indications de prix à case postale 10342 Granges (Sol.).

## Registre du Commerce

### Modifications.

26/11/41. — **Maurice Bloch**, fabrication et posage de verres de montres en tous genres, à La Chaux-de-Fonds. La raison est radiée, l'actif et le passif sont repris par la société en nom collectif «Blum et Fluckiger», à La Chaux-de-Fonds.

**Blum et Fluckiger**, société en nom collectif ayant son siège à La Chaux-de-Fonds et pour but la fabrication de verres de montres, posage de verres ronds et parties s'y rattachant. Cette société a repris l'actif et le passif de la raison «Maurice Bloch», à La Chaux-de-Fonds, radiée.

11/12/41. — La société anonyme **Fabrique d'horlogerie Minerva Sport S.A.** ayant son siège à Villeret a, dans son assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 1941, décidé d'augmenter son capital social de 100,000 fr. à 200,000 fr. par l'émission de 100 actions nouvelles de 1000 fr. chacune, au porteur, entièrement libérées. Le premier alinéa de l'art. 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le capital social est actuellement de 200,000 fr., divisé en 200 actions de 1000 fr. chacune, au porteur, et entièrement libérées.

10/12/41. — **Daniel Charpilloz**, à Bévillard). Le titulaire ajoute à son genre de commerce: mécanique de précision, tarauds rectifiés en acier rapide. Le siège est transféré à Malleray. Le domicile particulier du titulaire est à Bévillard.

12/12/41. — **Pignons Ois S.A.**, avec siège à Bévillard. Dans sa séance du 8 juillet 1941, le conseil d'administration a désigné comme président dudit conseil Jacques-David Le Coultre, du Chenit, au Sentier, commune du Chenit.

11/12/41. — La maison **Fernand Schneider-Robert**, fabrication et fournitures générales pour l'horlogerie, outils soignés, machines à régler de précision, ayant son siège à Corcelles, est radiée pour cause de remise de commerce. L'actif et le passif sont repris par la société en nom collectif «Schneider-Robert & Cie», à Corcelles.

Sous la raison sociale **Schneider-Robert & Cie**, **Fernand-Jules Schneider** et **André Schneider**, tous deux originaires de La Chaux-de-Fonds et domiciliés à Corcelles, ont constitué à Corcelles, une société en nom collectif, commençant le 1er janvier 1942. La société reprend l'actif et le passif de la raison «Fernand Schneider-Robert», à Corcelles, radiée. Fabrication et commerce de fournitures générales pour l'horlogerie, outils soignés, machines à régler de précision, Petit-Berne 1.

8/12/41. — **Looping S.A.**, société anonyme ayant son siège à La Chaux-de-Fonds et pour but la fabrication et le commerce de réveille-matin, montres, pendulettes-réveils et tous articles rentrant dans l'horlogerie, la pendulerie et la bijouterie. La société est radiée d'office ensuite de son transfert à Corcelles (Neuchâtel).

10/12/41. — **Nouvelles Fabriques Le Phare S.A.**, société anonyme ayant son siège à La Chaux-de-Fonds et pour but la fabrication et le commerce de l'horlogerie, de machines, outils, appareils et fournitures destinés à l'industrie et toutes affaires similaires. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 décembre 1941 a modifié les statuts de la société sur les points suivants: 1. le conseil d'administration est formé d'un ou plusieurs administrateurs; 2. **Gaston-Paul Schwarz**, originaire de Trubsachen, à La Chaux-de-Fonds, est nommé administrateur unique avec signature individuelle, en remplacement de **Willy Burkhardt** et **Emile Chédel**, dont la signature est radiée.

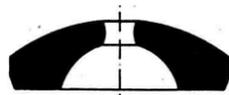
**Rectification.** — **Comptoir général de vente de la montre Roskopf société anonyme Vve Chs Léon Schmid et Cie**, ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Les fonctions d'administrateur-délégué d'**Abram-Louis Jeanneret** ayant pris fin, sa signature est radiée. Il reste cependant membre du conseil d'administration.

### Radiations:

4/12/41. — La raison individuelle **Pierre Riat**, fabrication d'horlogerie et terminages de petites pièces ancrées, avec siège à Alle, est radiée ensuite de cessation de commerce.

5/12/41. — La «Société anonyme des montres Cypar (Cypar Watch Co. Ltd.)», avec siège social à Porrentruy, a été dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 6 novembre 1941. La liquidation sera opérée sous la raison sociale **Société anonyme des montres Cypar en liquidation (Cypar Watch Co. Ltd. en liquidation)**, par l'administrateur actuel **Joseph Jobin**. La société en liquidation est engagée par la signature individuelle du liquidateur.

15/12/41. — La raison individuelle **Louis Bélet**, fabrication d'horlogerie et boîtes de montres, avec siège social à Vendlincourt, est radiée ensuite de cessation de commerce.



# SEITZ

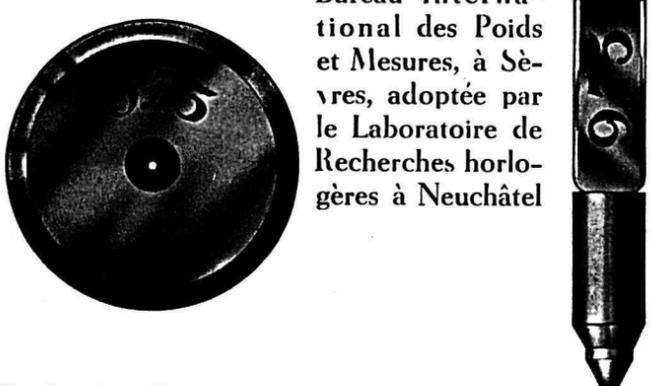
## LES BRENETS



**FIDELIA**  
**MAINSPRING**  
 Established 1730  
**EMILE GEYER**  
 SUCCESSION DE  
**CHARLES ROBERT**  
 LA CHAUX-DE-FONDS

## LA JAUGE „CARY“

Base : Diamètre visuel déterminé par le Bureau international des Poids et Mesures, à Sèvres, adoptée par le Laboratoire de Recherches horlogères à Neuchâtel



**Vente des Tampons et Bagues :**

LES DIFFÉRENTES SUCCURSALES DES FABRIQUES D'ASSORTIMENTS REUNIES S.A. LE LOCLE, LE SENTIER ET BIENNE CHATONS S. A., LE LOCLE

**Fabrication :**

**Tampons :**  
 ASSORTIMENTS RÉUNIES, Succ. D, LE SENTIER

**Bagues :**  
 CHATONS S. A., LE LOCLE



### Est-ce la bonne politique ?

Devons-nous, comme l'autruche, enfouir notre tête au moment du péril ?

Devons-nous, parce que l'avenir est incertain, renoncer à faire entendre notre voix, à mettre en évidence ce que notre belle Industrie Horlogère est capable de produire ?

Devons-nous, enfin, abandonner tout espoir et sombrer piteusement dans l'inaction ?

Non. N'adoptons pas la politique de l'autruche. Restons vigilants. Préparons, aujourd'hui déjà, nos débouchés et nos ventes de demain.

LE GUIDE DES ACHETEURS fera connaître vos possibilités de production dans le monde entier.

ABONNEZ-VOUS à „La Fédération Horlogère Suisse“

1942  
96<sup>me</sup> année

VIENT DE PARAÎTRE

1942  
84<sup>me</sup> édition



**INDICATEUR DAVOINE**  
 INDICATEUR GÉNÉRAL DE L'HORLOGERIE SUISSE - PAYS LIMITROPHES  
 ANCIEN LE PLUS COMPLET RÉPANDU DE LA BRANCHE HORLOGÈRE

## INDICATEUR DAVOINE

Indicateur général de l'Horlogerie suisse et régions limitrophes

Recueil d'adresses de cette industrie et des fabriques de bijouterie, de joaillerie, de lunetterie, de machines et pièces à musique. — Un résumé des dispositions légales sur le contrôle des métaux précieux. — Le tableau des **droits de douane avec tous les pays**. — Une table alphabétique des Marques de fabrique. — Un vocabulaire français-allemand-anglais-italien. **Des renseignements utiles.**

**Prix :** Suisse, fr. 5.—, autres pays, fr. 6.— suisses.

**Editeur: GOGLER PUBLICITÉ**

Rue de la Serre 14 La Chaux-de-Fonds Rue de la Serre 14

## Diamants industriels

en tous genres

BOART - CARBONE - (diamant noir) - BURINS

**Outils DIAMANT**

pour rectifiage des meules dures

FILIÈRES en DIAMANT

## BASZANGER

6 RUE DU RHONE GENÈVE RUE DU RHONE 6  
 TÉLÉPHONE 4.43.54